PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE
Liberté
Égalité
Fraternité

000745

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Environnement-Risques

Digne-les-Bains, le 08 SEP. 2021

Pôle Eau
Affaire suivie par : Julie GUIMELLI
Tel : 04 92 30 20 94
Mél : julie.guimelli@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

La Préfète des Alpes-de-Haute-Provence
à
Délégation Territoriale de l'A.R.S.
7, rue Pasteur
CS 30229
04013 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

OBJET : Mise en conformité du captage d'eau destinés à la consommation humaine de la commune de Chateauneuf Val Saint Donat

Mes services ont bien reçu le dossier d'enquête publique et parcellaire, notamment le dossier loi sur l'eau inclus dans la mise en conformité du captage de la source du Thoron de la commune de Chateauneuf Val Saint Donat destiné à l'alimentation en eau potable du village.

Ce dossier n'appelle pas d'observation particulière. En conséquence, mon service émet un avis favorable pour sa mise à l'enquête publique.

Une proposition de rédaction des projets d'arrêtés préfectoraux pour les articles concernant les rubriques liées au prélèvement en eau est jointe à ce courrier.

Pour la préfète et par délégation,

Pour la Cheffe du Service
Environnement et Risques,
Le Chef du Service Adjoint,

Eric CANTET